HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Critères de qualité pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles

Thème 1. Contrôle des facteurs de risque après un infarctus cérébral ou un accident ischémique transitoire

But de la démarche : améliorer la prise en charge des facteurs de risque après un infarctus cérébral (IC) ou un accident ischémique transitoire (AIT)

Les objectifs et les critères de qualité sont fondés sur les recommandations de bonne pratique « Prévention vasculaire après un infarctus cérébral ou un accident ischémique transitoire » publiées par la HAS en mars 2008 (téléchargeables sur www.has-sante.fr).

Parmi les objectifs et les critères de qualité proposés ci-dessous (☐), retenez ceux qui correspondent le mieux à vos priorités et aux spécificités de la démarche d'amélioration de la qualité dans laquelle vous souhaitez vous engager. Vous pouvez éventuellement adapter la liste ci-dessous ou l'utiliser dans son ensemble.

Pour plus de précisions sur chacun de ces critères, il convient de se reporter aux justifications correspondantes et aux consignes d'utilisation des critères dans le document "Critères de qualité pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles" (téléchargeable sur www.has-sante.fr).

Objectif 1. Optimiser la prise en charge de la pression artérielle

☐ Obtention d'une pression artérielle strictement inférieure à 140/90 mmHg
☐ Obtention d'une pression artérielle strictement inférieure à 130/80 mmHg chez le patient diabétique
☐ Obtention d'une pression artérielle strictement inférieure à 130/80 mmHg chez le patient insuffisant rénal chronique
☐ Délivrance d'une information sur les objectifs tensionnels à atteindre avec le traitement
☐ Délivrance de conseils hygiéno-diététiques, en particulier sur la nécessité de diminuer la consommation de sel

Objectif 2. Optimiser le taux de LDL-cholestérol

☐ Prescription d'une statine en cas de diabète, quel que soit le taux de LDL-cholestérol
☐ Prescription d'une statine en cas de maladie athéroscléreuse symptomatique, quels que soient le siège et le taux de LDL-cholestérol
☐ Prescription d'une statine en cas d'étiologie non cardio-embolique et de LDL-cholestérol ≥ 1 g/l

Objectif 3. Optimiser la prise en charge du patient diabétique

☐ Obtention d'une pression artérielle strictement inférieure à 130/80 mmHg
☐ Prescription d'une statine, quel que soit le taux de LDL-cholestérol
☐ Obtention du contrôle glycémique (HbA1c)
☐ Délivrance d'une information sur les objectifs tensionnels et glycémique
☐ Délivrance de conseils hygiéno-diététiques

Objectif 4. Améliorer l'hygiène de vie

- ☐ Délivrance d'une information sur les risques du tabac
- ☐ Délivrance d'une information sur les risques de la consommation excessive d'alcool
- ☐ Délivrance d'une information sur les risques de la surcharge pondérale
- ☐ Proposition d'un sevrage tabagique
- ☐ Proposition d'une activité physique régulière adaptée aux possibilités du patient